



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté portant le n° SE/2025/0003/177 du 22 septembre 2025 du Ministre du Travail, à savoir

la société IC LUX s.a., au nom et pour le compte de la société SHELL LUXEMBOURGEOISE s.à.r.l., a obtenu l'autorisation relative à la cessation définitive des activités (dépôts de gasoil, stockages de substances classés, aire de lavage, atelier de réparation et d'entretien de véhicules) à Bertrange, 7 rue de l'Industrie.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 1^{er} octobre 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 1^{er} octobre 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire